

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-6-6-1
Séance du vendredi 23 mai 2008

C044

Avenant aux conventions en paiement associé avec le CNASEA pour le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) et le plan végétal pour l'environnement (PVE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/I-6^e/07 des 14 et 15/12/2006 du BP 2007 Agriculture,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de valider les projets d'avenant aux conventions avec le CNASEA relatives à la gestion en paiement associée du PMBE et du PVE et d'autoriser le Président à les signer,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions